



Sur le front politique

Sauver France Ô et France 4 ; aider les intermittents du spectacle et relancer l'activité de France Télévisions en préservant le dialogue social : les thèmes prioritaires de Force Ouvrière France.tv semblent avoir été entendus par l'Assemblée Nationale.

La Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse et ses syndicats, dont FO France Télévisions, viennent d'être auditionnés à l'Assemblée Nationale à l'invitation d'Aurore Bergé, la rapporteure générale de la commission Culture.

Les parlementaires ont souhaité s'enquérir des difficultés que peuvent rencontrer les entreprises de l'audiovisuel et du spectacle,

ainsi que de la situation des salariés durant cette crise. « Cette réunion permet aussi de faire remonter les problématiques au Ministre de la Culture, Franck Riester, interrogé juste après vous », a précisé la porte-parole LREM.

De l'aveu même d'une élue, « la délégation FO a été convaincante ». [La lettre envoyée au Président de la République, quelques jours avant l'audition](#), a semble-t-il impressionné par sa justesse, y compris les syndicats d'employeurs. D'abord « **parce qu'elle cerne parfaitement les problématiques actuelles** », mais aussi « **parce qu'elle n'est pas une simple demande de subventions ou de soutien pour le secteur du spectacle et de l'audiovisuel. Elle propose des solutions intéressantes** » ont souligné des parlementaires.

1 – Maintenir France Ô et France 4

C'est le combat de FO.francetv : [lettre au ministre de la Culture et à la ministre des Outre-mer](#), tracts syndicaux, sensibilisation des parlementaires, nous sommes sur tous les fronts pour réclamer que le gouvernement revienne sur sa décision de fermer France Ô et France 4, le 9 août prochain. Ces chaînes en tant de crise ont montré leur utilité pour le service public. Nous avons clairement démontré que les plateformes numériques ne disruptent pas la TNT. Les médias sont complémentaires. Hormis les arguments classiques sur « l'exclusion numérique » (dont nous avons déjà longuement parlé) ou sur le rôle de ces chaînes dans le maintien de l'emploi dans le secteur de la production, des formations liées, nous avons également expliqué le gâchis financier de fermer ces chaînes :

France Ô et France 4 sont notamment détenteurs de droits exclusifs des JO ou de sports féminins. De même, nous avons fait le constat que la plateforme numérique de France Ô n'est toujours pas construite. Fermer la chaîne sans sa plateforme c'est mécaniquement tuer la marque. Si les parlementaires semblaient unanimes pour maintenir France 4, ils n'ont pas évoqué France Ô. Mais un autre argument de FO a fait mouche : « **quel séisme politique ce serait pour les peuples d'Outre-mer si vous mainteniez France 4 et pas France Ô** ». La commission, sans rien dire, a hoché la tête.

Nous avons eu le sentiment que sur cette revendication du maintien de France Ô et France 4, FO allait obtenir. Nous croisons les doigts.

2- La situation des intermittents du spectacle

La situation des salariés intermittents de l'audiovisuel et du spectacle vivant était la **principale préoccupation des parlementaires**. C'est sur ce thème que nos échanges ont été les plus longs. Si l'État a mis en place assez rapidement des dispositifs d'aides, **force est de constater qu'il reste d'énormes problèmes qui ne sont pas résolus**. D'abord, celui de la franchise. Un intermittent qui ne travaille plus se voit appliquer une franchise plus ou moins longue selon le nombre de ses contrats. Plus il a travaillé, plus il mettra du temps à toucher une indemnité chômage. Ainsi des intermittents de l'audiovisuel qui travaillent beaucoup peuvent avoir jusqu'à 70 jours de franchise. C'est-à-dire qu'au

moment de cette crise, ils ont 0 € de revenu. La situation sociale est particulièrement dramatique pour les couples d'intermittents...

Ensuite, si France Télévisions et ses filiales ont annoncé qu'elles n'auraient pas recours au chômage partiel, **les entreprises de production privées avec qui France.tv collaborent n'ont pas les mêmes largesses**. Elles refusent d'appliquer le chômage partiel pour les intermittents. La raison est économique : elles ne sont pas certaines que si elles avancent les cachets, l'État les dédommagera plus tard. **Les employeurs réclament donc des garanties, mais personne ne leur donne.**

3- Le Report de la loi sur l'Audiovisuel et Gouvernance de France Télévisions

FO a réclamé que **tout ce qui concerne la création** (notamment pour maintenir l'emploi des intermittents), **droits d'auteurs, protection des publics, fusion CSA-Hadopi, adaptation des directives européennes soient maintenus et appliqués**. En revanche, nous avons demandé **l'arrêt de la fusion des entreprises de l'audiovisuel public** (France Médias) qui va engendrer des coûts de structure et des coûts de hauts salaires, puisqu'il faudra embaucher une équipe de dirigeants qui viendra se superposer à celles existantes : **pour nous « ce serait indécent dans le contexte »**.

Ce report reconfigure évidemment le mode de désignation du PDG de France.tv.

Delphine Ernotte s'était engagée pour un mandat de 2 ans supplémentaire, jusqu'à l'arrivée d'un PDG de France Médias en 2022. Mais là avec ce report de la réforme, c'est **sans doute pour un nouveau mandat de 5 ans que les candidats s'engagent**.

FO prend acte de la décision du CSA, à quelques jours de l'échéance finale, de **reporter la désignation du PDG de France Télévisions**. Delphine Ernotte était la seule candidate valable déclarée. Pour nous, il ne peut s'agir que d'une manœuvre politique qui ne vise qu'à susciter d'autres vocations et une plus sérieuse compétition pour un mandat qui va courir désormais sur 5 ans. Effectivement **la donne a changé**.

4- Plan de relance de l'activité

FO a été très surpris de la déclaration de Delphine Ernotte qui affirme que « *la rentrée de France.tv se fera le 1^{er} janvier 2021* ». (Il s'agit peut-être des programmes). Les salariés veulent retourner travailler dans des conditions de sécurité sanitaire totale, mais ils sont très inquiets de constater, notamment à La Fabrique, que **des entreprises privées font**

le travail à leur place. De même, pour FO, nous avons contesté les expérimentations au travail sans aucun accord. Des expérimentations et des polyvalences dont nous craignons qu'elles perdurent après la crise. Le plan de relance que nous avons présenté appelle donc à la négociation collective.

5- Les primes du gouvernement

Le gouvernement par la loi a mis en place l'établissement d'une prime pouvant aller jusqu'à 2000 € pour ceux qui travaillent. **FO a demandé aux parlementaires de mettre un dispositif qui permette aux salariés qui le désirent la possibilité de**

reverser tout ou partie de cette prime à des organismes de Santé ou des associations caritatives. Nous demandons dès lors que ces primes ne soient pas comptées dans le salaire annuel des personnels.

Eric Vial, Délégué Général FO France.tv et Françoise Chazaud, Secrétaire Générale de la Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse Force Ouvrière, auditionnés à l'Assemblée Nationale.



Le ballet des réunions se poursuit avec les parlementaires actuellement. **Nous ne lâcherons rien pour défendre l'activité de**

France Télévisions, ses missions de service public, et les droits des salariés. Vous pouvez compter sur nous.

Paris, le 28 avril 2020